

## Évreux > Tour de l'horloge

La commune possède des M H classés : La Cathédrale Notre-Dame ; Cloître de l'Ancien couvent des Capucins ; l'Église de Saint Taurin ; l'Évêché et ses dépendances ; les parcelles aux abords de la Cathédrale (ancien immeuble Gome) ; les restes des Remparts Gallo-Romains ; et les Vestiges de l'enceinte Gallo-Romaine du bas-Empire

Ainsi que des MH inscrits : Les Bâtiments entourant le Cloître de l'Ancien Couvent des Capucins ; le Théâtre municipal ; l'Ancien Couvent des Cordeliers ; l'Ancien Couvent des Ursulines ; l'Ancienne Abbaye Saint Taurin et les parties non classées du Rempart Gallo-romain.

La commune possède 3 sites classés : Le Boulevard Chambeaudoin et l'Allée des Soupis ; le Jardin de l'Évêché et la Place Saint Taurin .

L'Église paroissiale Saint Michel et l'îlot L (Immeubles en série) rue de Grenoble et rue du Général de Gaulle sont labellisés XXème siècle.

Évreux est couverte par une Zone de Présomption de Prescription Archéologique.

La Tour de l'Horloge est classée en tant que monument historique sur la liste de 1862.

Avant 1396 une tour de la Cathédrale servait de tour de guet aux habitants de la ville, qui y disposaient d'une cloche pour sonner l'alerte. Cette année-là, la ville se dote d'une première horloge installée dans un bâtiment en bois.

Également nommée « le Beffroi », la Tour de l'Horloge est construite au début du XVe siècle. Les travaux et l'installation de la cloche « La Louyse » - baptisée ainsi en l'honneur de son parrain : le dauphin Louis, fils de Charles VI - se terminent en 1410. En 1464, les habitants de la ville souhaitent reconstruire l'édifice. La tour actuelle, œuvre de l'architecte Ebroïcien Pierre Moteau, est érigée entre 1490 et 1497. D'une hauteur de 44 m et surmontée d'une flèche de style gothique flamboyant, elle abrite un escalier de 140 marches.

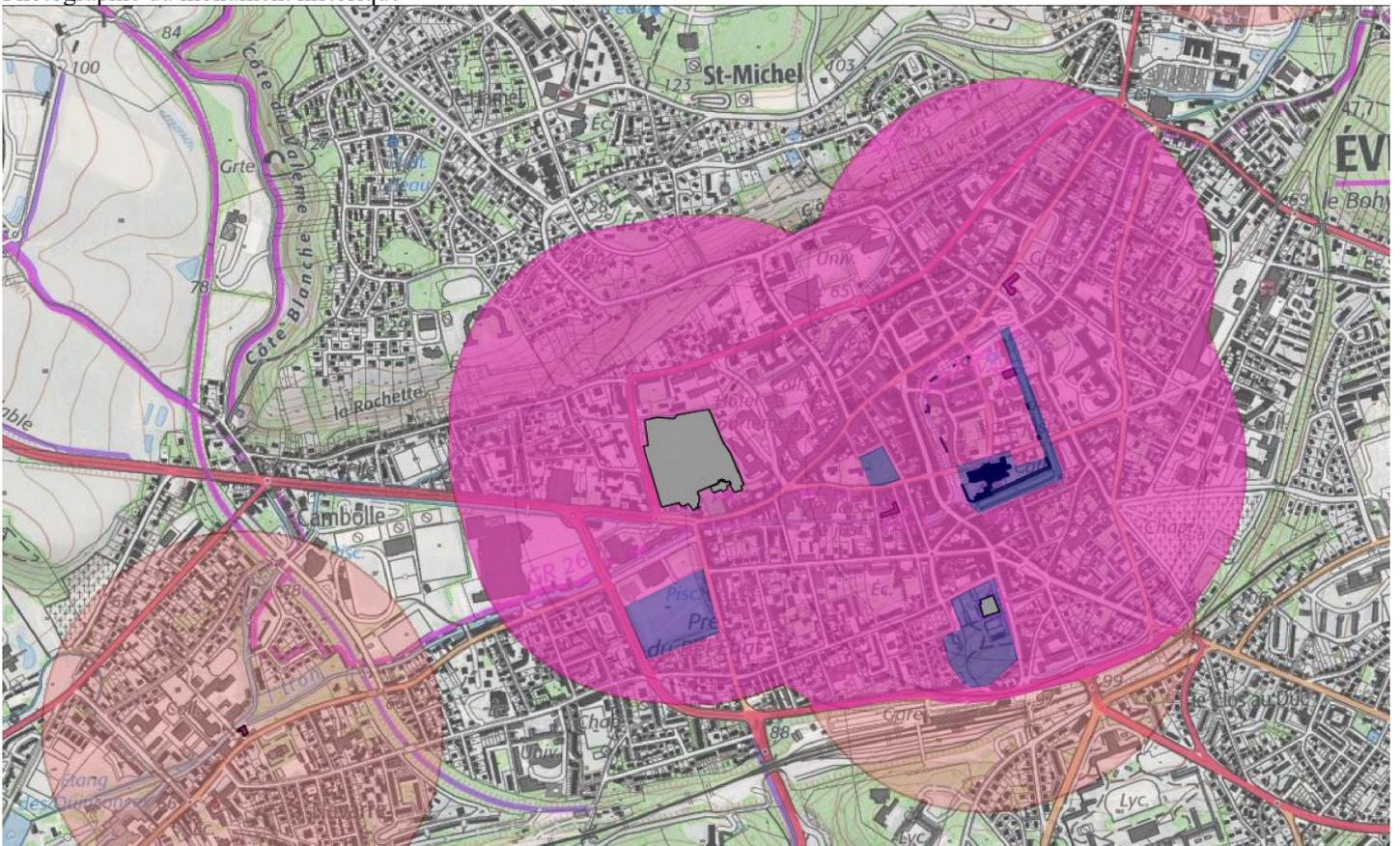
La tour est fortifiée au début du XVIe siècle et une muraille la relie au château des comtes d'Évreux (emplacement de l'actuel hôtel de ville). De nombreux remaniements ont été effectués aux XVIIIe et XIXe siècles. En 1813 une nouvelle horloge, réalisée par Étienne ROSSE et Pierre GODIN, est installée. « La Louyse » se trouve toujours dans le beffroi actuel.

La Tour de l'Horloge s'inscrit dans un îlot comprenant l'Hôtel de Ville, le Théâtre, la Maison des Arts, les immeubles de la reconstruction et la Médiathèque. Ces architectures d'époques différentes créent un ensemble homogène de qualité qu'il convient de préserver.

Zonage	Prescriptions
De manière générale, il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (mais à deux niveaux plus combles, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...).	
Pour la zone bleue	Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.
Pour la zone rose	<p>Les centres anciens de certaines communes de l'Eure sont pour la plupart déjà densément construits. Le tissu parcellaire révèle encore les traces des remparts, fossés ou autres, dont la lecture et la compréhension sont importantes à préserver dans le cas de nouvelles implantations. En effet, une rue dont les maisons sont à l'alignement mérite d'être conservée en l'état et le plus souvent, les nouveaux bâtiments, s'intègrent mieux quand ils respectent cette forme urbaine. Il en est de même pour la hauteur des constructions à l'égout ou au faitage qui donnent une identité plus ou moins forte et reconnaissable de la silhouette urbaine. Aussi, les nouvelles constructions devront respecter l'implantation, la volumétrie et les caractéristiques des bâtiments environnants.</p> <p>Concernant les pavillons individuels futurs situés en dehors des zones urbaines denses, l'architecture traditionnelle normande sera préservée avec des volumes parallélépipédiques simples, soit rectangulaire, soit en U, en T ou en L, composé d'un rez-de-chaussée et comble (R + C) et comportant des pentes de toiture à 45° a minima</p> <p>Une fois l'implantation et le volume bien intégrés, il convient de poursuivre l'intégration sous deux angles : la trame de percement et les couleurs et matériaux.</p> <p>La trame architecturale revient à bien composer les pleins et les vides d'une construction. Principale verticale, cette trame participe de l'identité locale.</p> <p>Les matériaux autorisés pour les parois extérieures sont les matériaux traditionnels normands : pierre, silex, pans de bois, enduit. Les matériaux destinés à recevoir un enduit devront être enduits dans les tons beiges (clair ou foncé) ou ocre léger. La bichromie architecturale des façades sera recherchée. Les couleurs blanche, noire et grise, ne correspondant pas aux couleurs traditionnelles normandes, ne seront pas autorisées pour les façades ou éléments de façade.</p> <p>Les matériaux de toitures seront la tuile plate de couleur brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup> et non à 10u/m<sup>2</sup> en imitation, ou l'ardoise. Les tuiles ardoisées, non traditionnelles, ne sont pas autorisées. Les toitures doivent avoir des débords pour conserver le style existant. Le zinc -ou des matériaux de forme et couleur similaire- pourra être utilisé pour les annexes des constructions ou pour les bâtiments publics de grandes dimensions. Les éléments photovoltaïques doivent être intégrés dans le pan de toiture. Ils seront mats et de tons identiques aux autres matériaux de toiture. Les toitures terrasses pourront être autorisées si elles correspondent aux constructions avoisinantes ou si elles représentent des annexes à la construction.</p> <p>Les clôtures devront être de qualité et soignées car elles constituent le rapport entre l'intérieur et l'extérieur. Les murs ou lames occultantes grises ou noires ne sont pas souhaitables car ils viennent fermer l'espace public.</p> <p>L'isolation thermique par l'extérieur doit être réservée pour les bâtiments construits à partir de la Seconde Guerre mondiale et dont la peau extérieure est déjà en enduit.</p>
Pour le reste du périmètre de 500m	Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m <sup>2</sup> , avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Photographie du monument historique



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs en couleur, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir le tableau au recto de la fiche).